DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de Dinan
Canton de Broons

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 022-212200711-20260212-2026_02_04-DE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE GUITTÉ

SÉANCE DU 10 FÉVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix février à dix-huit heures trente heures, le conseil municipal de cette Commune légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie sous la présidence de Madame Géraldine LUCAS Maire.

Nombre de Membres : 14
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 11 + 1 pouvoir

Date de convocation : 04/02/2026

Présents : LUCAS Géraldine, Christophe VERGER, Fabien DESPORTES, Hubert HERVIAUX, Sylvain GUESSANT, Christine CRESPEL, Catherine DARTOIS, Michel RUELLAN, Vincent BOUESNARD, Emeline RAFFRAY, Patrick DESPORTES.

Absents : Didier LOPES, Florent GICQUEL, Claudine RAULT (donne procuration a Hubert HERVIAUX).

Secrétaire de séance : Christine CRESPEL

Non-valeur (2026-02-04)

Le Service de gestion comptable de Dinan nous envoie tous les ans les demandes d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables, le montant pour 2025 et de 24.70 € qui correspond à des factures de garderie de 3 familles.

Après délibération le conseil municipal vote :
Pour : 12
Contre :
Abstention :

Accepte la mise en non-valeur des 24,70 €.

Le Maire,
Géraldine LUCAS

MAIRIE DE GUITTE
COTES D'ARMOR

La secrétaire de séance,
Christine CRESPEL

MAIRIE DE GUITTE
COTES D'ARMOR